|  |  |
| --- | --- |
| **Bureau de la normalisation des télécommunications** | **logo_F_** |
|  |  |

Genève, le 18 février 2011

|  |  |
| --- | --- |
| Réf.: | **Circulaire TSB 168** COM 13/TK |
|  |  |
| Tél.: | +41 22 730 5126 |
| Fax: | +41 22 730 5853 |
| E-mail: | [tsbsg13@itu.int](mailto:tsbsg13@itu.int) |

|  |
| --- |
| - Aux administrations des Etats Membres de l'Union  **Copie:**  - Aux Membres du Secteur UIT-T;  - Aux Associés de l'UIT-T;  - Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 13;  - Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;  - Au Directeur du Bureau des radiocommunications |

|  |  |
| --- | --- |
| Objet: | **Proposition de suppression des Questions 1, 2, 13 et 14/13** |

Madame, Monsieur,

1 A la demande du Président de la Commission d'études 13 (Réseaux futurs, y compris les réseaux mobiles et les réseaux de prochaine génération), j'ai l'honneur de vous informer que ladite Commission, à sa réunion du 17 au 28 janvier 2011, a décidé de supprimer les Questions 1, 2, 13 et 14/13, conformément aux dispositions de la Section 7, § 7.4.1, de la Résolution 1 de l'AMNT (Johannesburg, 2008), par consensus entre les Membres présents.

2 Vous trouverez à l'**Annexe 1** un résumé explicatif des motifs qui ont conduit à la suppression de ces Questions.

3 Compte tenu des dispositions de la Résolution 1, Section 7, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire savoir au plus tard **le 18 avril 2011** à 24 heures UTC si votre Administration approuve la suppression de ces Questions.

4 Si des Etats Membres n'approuvent pas la suppression de ces Questions, ils sont invités à faire connaître leurs raisons et à proposer les modifications propres à faciliter la poursuite de l'étude de ces Questions.

5 Après la date mentionnée ci-dessus (18 avril 2011), le Directeur du TSB fera connaître les résultats de la présente consultation par une circulaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Malcolm Johnson  
Directeur du Bureau de la  
normalisation des télécommunications  
  
**Annexe**: 1

annexe 1

(de la circulaire TSB 168)

Motifs de la suppression des Question 1/13 et 2/13

La Commission d'études 13 de l'UIT-T a décidé de proposer la suppression des Questions 1/13 (Coordination et planification) et 2/13 (Terminologie concernant le réseau) étant donné que ces Questions ont été fusionnées pour former la nouvelle Question 25/13 (Coordination, planification et terminologie) (voir la Circulaire TSB 167).

Motifs de la suppression des Question 13/13 et 14/13

La Commission d'études 13 de l'UIT-T a décidé de proposer la suppression des Questions 13/13 (Passage progressif aux réseaux NGN) et 14/13 (Scénarios de services et modèles de déploiement des réseaux NGN) étant donné que ces Questions ont été fusionnées pour former la nouvelle Question 24/13 (Scénarios de services, modèles de déploiement et question du passage) (voir la Circulaire TSB 167).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_